

FITNESS. Faire du fitness devient-t-il un rituel incontournable ? Sûrement, si l'on observe l'évolution de la branche. Le plus difficile est de choisir le centre d'entraînement qui vous convient. Et d'éviter les pièges des contrats.

Fitness : un contrat pour la forme



Une personne sur dix en Suisse se rend régulièrement dans un fitness : c'est plus que tous les autres pays européens. Il faut se rendre aux USA pour trouver encore plus assidus : 16 % de la population américaine consomme régulièrement de cette forme de sport. En Suisse, environ 700 centres de fitness sont à la recherche d'une clientèle en mal de mouvement.

Choisir un fitness ?

Pas facile de choisir un fitness. Avez-vous l'intention de travailler en groupe, avec des décibels qui vous stimulent, ou préférez-vous améliorer votre musculature au rythme qui est le vôtre et en silence ? Appréciez-vous le sauna ? Souffrez-vous du dos ? Voulez-vous un suivi personnalisé ? Quelques UV du solarium ? La concurrence est là, les fitness vous offrent une gamme impressionnante de prestations, et pour commencer une séance d'essai. Définissez vous-même ce dont vous avez besoin, mais aussi ce que vous ne supportez pas.

Tracer la clause de renouvellement

Pourtant, tous les propriétaires ne pédalent pas pour le bien de leur client. Ainsi, certains contrats sont rédigés de telle sorte que l'usager qui oublie de dénoncer son abonnement dans le délai mentionné se voit obligé de payer pour une nouvelle année. Au prix moyen d'un abonnement annuel, proche de fr. 100.-, la clause n'est pas un mince détail. C'est ce genre de difficultés qui amène les personnes dans les consultations juridiques des associations de consommateurs.

« Interdiction d'apporter sa boisson »

De plus en plus, les fitness vendent leurs propres boissons et cela constitue une rentrée d'argent non négligeable pour l'affaire. Dès lors, certains n'hésitent pas à placarder sur leurs murs l'interdiction de consommer une boisson apportée de la maison. Evidemment, cette interdiction n'est valable que si elle est précisée en toutes lettres dans le contrat. Et au cas où elle serait précisée, la clause est à biffer à la signature du contrat ! L'idée est contraire au but même de tout entraînement sportif, et l'eau constitue bien souvent la boisson la mieux adaptée et bien tolérée par l'organisme.

Fitness et assurance-maladie

L'assurance de base de votre caisse ne prend pas en charge une participation aux factures d'abonnement du fitness. C'est la loi qui le veut ainsi. Par contre, si vous avez une assurance complémentaire, il est très probable que vous ayez droit à une participation (en général fr. 200 à 300.- par an). Quelquefois une ordonnance médicale est demandée. Mais attention, il ne vaut pas la peine de prendre une assurance complémentaire uniquement dans le but de profiter de cette aide financière.

Pour que le contrat ne soit pas un piège

Les points suivants sont le plus souvent à l'origine de difficultés ou de malentendus. Mieux vaut clarifier ces points avant de prendre un abonnement :

- choisir un abonnement annuel et bénéficier ainsi d'un rabais ne se justifie que si vous allez chaque semaine au fitness. Renseignez-vous sur le prix d'une entrée individuelle ainsi que les prix pour 3 mois ou 6 mois.

- la restitution d'argent d'un abonnement payé étant extrêmement difficile, il vaut mieux payer un abonnement en plusieurs fois, si c'est possible
- biffez les conditions du contrat qui ne vous conviennent pas, spécialement celles qui concernent un renouvellement automatique de l'abonnement ou un long délai de résiliation. Dans le délai d'un an, diverses raisons peuvent vous faire interrompre un entraînement : mobilité professionnelle, accident, maladie.
- plusieurs fitness accordent des « time-stops » : l'abonnement est interrompu durant une absence prolongée : par ex. armée, vacances, etc. et sa durée prolongée d'autant.
- demandez si vous pouvez apporter votre propre bouteille de boisson.
- dans un bon fitness, il est toujours possible de parler ou de demander conseil à personne diplômée.
- ne signez pas tout de suite le contrat en présence d'un moniteur. Vous avez tout le temps de l'emporter chez vous pour le lire tranquillement.
- enfin, si le fitness ne tourne pas bien, vous serez perdants avec un abonnement de longue durée. Faites un entraînement d'essai durant les heures de pointe (lundi au mercredi entre 18 h et 20 h) S'il y a beaucoup de monde, c'est plutôt bon signe.

Josiane Berset

10.05.02